

Caméras de surveillance

La banque utilise des caméras de surveillance dans les agences et les bâtiments qu'elle occupe et aux alentours de ceux-ci. La banque respecte les règles légales en matière de vidéosurveillance.

Un pictogramme placé à l'entrée des lieux surveillés vous informe de cette vidéosurveillance.

Les caméras de surveillance ont pour seul but de surveiller les lieux afin d'éviter, de constater ou de localiser des infractions commises contre des personnes ou des biens. Les images récoltées ne sont utilisées à aucune autre fin.

Les images enregistrées par les caméras de surveillance dans les bâtiments de la banque et aux alentours de ceux-ci sont conservées pendant un mois maximum, sauf si elles permettent :

- d'apporter la preuve d'un délit ou d'un dommage ;
- d'identifier un suspect, un fauteur de trouble, un témoin ou une victime.

Vous pouvez poser vos questions concernant nos images de vidéosurveillance à l'aide du formulaire de contact publié sur notre [site web](#) ou par [e-mail](#).